

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°83-192 du 24 Mai 1983

chargeant le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Zulkifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 24 Mai 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.-: Pour compter du 24 Mai 1983, le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zulkifl SALAMI.

Article 2.- : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Mai 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MIEPSP-PSAE 10 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN
4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-